



DECLARATION PREALABLE USD-FO

COMITE TECHNIQUE NORMANDIE DU 1er JUIN 2021

Monsieur le Président du Comité Technique,

vous convoquez les représentants du Comité Technique avec pour principal ordre du jour les premières conséquences du transfert des missions fiscales en Normandie.

En premier lieu, **l'USD-FO déplore la précipitation de l'administration dans le calendrier de cette réforme :**

- l'administration centrale fait le choix de réunir les comités techniques locaux avant le comité technique national. De ce fait, *nous siégeons sans aucun cadrage national destiné à limiter d'éventuelles dérives locales et harmoniser les processus de transfert dans chacune des interrégions.*

- De surcroît, en pleine crise sanitaire, *les comités techniques se réunissent dans l'urgence, sans que les règles de distanciation sociale ne nous permettent de convoquer des experts issus des services impactés par ces transferts.* Ces derniers pourraient pourtant utilement éclairer les représentants de l'administration sur l'impact négatif pour la douane, l'Etat et le contribuable des pertes de missions envisagées.

L'USD-FO est clairement opposé au transfert des missions fiscales.

Cette "**vente à la découpe**" de la douane à la DGFIP avec un calendrier étalé sur trois années menace la correcte exécution des missions qui nous étaient jusque là dévolues et plus largement l'avenir de notre administration.

Ce n'est pas nos collègues de la **recette interrégionale** "polyréformés" qui vous affirmeront le contraire :

- création des recettes régionales en 2008,
- création de la recette interrégionale 10 ans plus tard,
- transfert des missions fiscales dès 2022.

Quelle visibilité l'administration est-elle en mesure de donner sur la pérennité des structures douanières à des agents qui continuent de s'investir loyalement ?

De plus, quelle piètre considération pour le travail des agents en charge des contrôles et du recouvrement que de constater que l'administration passe l'éponge sur des millions d'euros de redressement en Normandie avec la procédure des admissions en non valeur,

afin d'appliquer ses réformes au pas de charge. Même la Cour des comptes n'a pas osé donner à la direction générale le blanc sein sollicité pour ce faire.

A n'en pas douter, il en sera demain de même pour les amendes douanières avec les remises à parquet, dont les dossiers sont souvent montés en dehors de tout cadre légal.

De surcroît, comment les agents pourraient-ils encore croire aujourd'hui en la parole de leur dirigeants administratifs ou politiques ?

A titre d'illustration, en matière de fiscalité énergétique, notre Ministre actuel nous annonce courant été 2020 le transfert de la TICPE, principale taxe perçue par la DGDDI, alors que ni le rapport Gardette en 2020, ni le rapport de la Cour des Comptes sur la DGDDI en 2021, et pas même son prédécesseur – pourtant issu du même gouvernement- ne préconisaient cette option.

Dans l'interrégion de Normandie, le bureau de **Rouen Energies** et la **raffinerie de Port Jérôme** se retrouvent à cristalliser à eux seuls les restitutions d'emploi sur cette matière en 2022, *sans que les représentants de l'administration ne nous indiquent clairement en quoi ces structures au portefeuille d'opérateurs qui se développe, sont plus impactées que les autres.*

Et que dire de la situation des collègues du **bureau de Cherbourg**, dont l'activité repose essentiellement sur le traitement du DAFN.

Vous nous annoncez que quatre collègues devront quitter le bureau au 31/12/2022 sans que l'administration ne soit – à ce stade – capable d'expliquer précisément aux agents de quel dispositif d'accompagnement social ils vont pouvoir bénéficier.

Pire, Mme la directrice générale tient des propos quasi mensongers aux agents en prétendant avoir conclu un accord avec son homologue de la DGFIP qui s'engagerait à accueillir tous les douaniers dans leur département d'activité.

Or, de votre propre constat, le reclassement de nos collègues de Cherbourg à la DRFIP de la Manche s'avère plus que compromis.

Dans ce tableau particulièrement sombre, **l'USD-FO salue et soutient votre volonté d'élargir les compétences du bureau de contrôle de Cherbourg afin de tenter de pérenniser le service.**

De même, **la prise en charge par la direction du Havre des missions de contrôle à l'importation exercées par la DGCCRF pourrait être une bonne nouvelle, si la douane ne faisait pas supporter à cette petite administration ce qu'elle subit de la part de la DGFIP.**

Et ce n'est assurément pas cette seule mission qui va assurer l'avenir de notre administration. La faiblesse des axes stratégiques douaniers pour les prochaines années présentés il y a peu par la directrice générale peut légitimement nourrir les inquiétudes des agents, bien conscients, que **les premiers effets limités des transferts de mission en 2022 vont se transformer en menaces bien plus redoutables les années suivantes.**

Pour l'ensemble de ces raisons, **l'USD-FO ne siègera pas et laissera les représentants de l'administration assumer seuls leurs choix destructeurs pour l'avenir de notre administration.**